

Formulaire d'inscription du transporteur

Veuillez utiliser ce formulaire pour transmettre les informations nécessaires à l'enregistrement afin d'accéder à l'interface du transporteur (conformément à l'article 10 du règlement d'exécution (UE) 2021/1224 de la Commission du 27 juillet 2021 et du règlement d'exécution (UE) 2021/1217 de la Commission du 26 juillet 2021).

Le point de contact unique du transporteur (SPOC du transporteur) doit envoyer ce formulaire à l'adresse mail suivante : carriers onboarding@eulisa.europa.eu

Veuillez ajouter "Enregistrement du transporteur" dans le champ objet de l'e-mail.

Le formulaire d'enregistrement exige des transporteurs qu'ils joignent

une copie électronique de leurs actes constitutifs, y compris leurs statuts, ainsi que une copie électronique d'un extrait de l'enregistrement officiel de leur société, soit dans au moins un État membre, le cas échéant, soit dans un pays tiers, dans l'une des langues officielles de l'Union ou de l'un des pays associés à l'espace Schengen, ou traduit officiellement dans cette langue. Une copie électronique d'une autorisation d'exercer dans un ou plusieurs États membres, telle qu'un certificat de transporteur aérien, peut remplacer l'enregistrement officiel de la société.



	Obligatoire			
	Dénomination légale officielle de l'entité telle qu'enregistrée auprès de			
	la Banque-Carrefour des Entreprises (en NL : Kruispuntbank van			
Nom légal du	Ondernemingen; en FR: Banque-Carrefour des Entreprises) sous la			
transporteur	rubrique "Nom".			
tranoportoai	La Banque-Carrefour des Entreprises peut être consultée ici:			
	Opzoeking in de kruispuntbank van ondernemingen (KBO) Recherche			
	publique KBO (fgov.be).			
	Ces informations doivent être alignées avec l'acte de constitution.			
Adresse	Obligatoire			
électronique du				
transporteur (peut être une	Adresse électronique de l'entité juridique. Il est préférable d'utiliser			
adresse fonctionnelle	l'adresse électronique fonctionnelle/professionnelle.			
ou personnelle)				
Numéro de	Obligatoire			
téléphone du				
transporteur	Numéro de téléphone de l'entité juridique. Il est préférable d'utiliser le			
(e.g. +31 (0)	numéro de téléphone fonctionnel/professionnel.			
123456789)	Obligatoire			
Adresse postale	Adresse postale de l'entité juridique. Il est préférable d'utiliser l'adresse			
du transporteur	postale fonctionnelle/professionnelle.			
Nom	Optionnel			
commercial du	Nom commercial de l'entité juridique, c'est-à-dire le nom qui est connu			
transporteur	du public.			
	Obligatoire (Un Etat-membre ou pays tier ou le transporteur est enregistré)			
Deve	Pays où est situé le siège social de la personne morale, tel qu'indiqué			
Pays	dans la Banque-Carrefour des Entreprises sous la rubrique "Adresse du			
	siège social".			
Industria	Optionnel (Cochez en seulement un)			
Industrie	Optionnel (Cochez en seulement un) ☐ Aérien ☐ Maritime ☐ Routes (cars)			
Industrie	Optionnel (Cochez en seulement un) ☐ Aérien ☐ Maritime ☐ Routes (cars) Optionnel			
Industrie	Optionnel (Cochez en seulement un) □ Aérien □ Maritime □ Routes (cars) Optionnel Cette information est utilisée dans le cas d'un enregistrement de			
	Optionnel (Cochez en seulement un) □ Aérien □ Maritime □ Routes (cars) Optionnel Cette information est utilisée dans le cas d'un enregistrement de système à système. Le tag industriel est le tag qui permet d'échanger			
Industrie Tag industriel	Optionnel (Cochez en seulement un) □ Aérien □ Maritime □ Routes (cars) Optionnel Cette information est utilisée dans le cas d'un enregistrement de système à système. Le tag industriel est le tag qui permet d'échanger automatiquement des messages. Il s'agit du numéro d'identification ou			
	Optionnel (Cochez en seulement un) □ Aérien □ Maritime □ Routes (cars) Optionnel Cette information est utilisée dans le cas d'un enregistrement de système à système. Le tag industriel est le tag qui permet d'échanger			



	plus tard dans le système pour reconnaître le transporteur au cas où celui-ci aurait des questions.			
Entité officielle du transporteur	Optionnel Cette rubrique peut être complétée s'il existe un lien avec une filiale de l'organisation. L'entité mère peut être saisie ici. L'entité mère et les filiales peuvent s'enregistrer séparément, par exemple avec une étiquette sectorielle distincte, mais si vous êtes une filiale, vous pouvez saisir l'entité mère dans ce champ.			
Déclarations	Debligatoire Le transporteur identifié dans ce formulaire déclare que : (Déclarations à accepter en cochant les cases) □ Il opère et transporte des passagers sur le territoire des États membres ou a l'intention de le faire dans les six prochains mois (voir la liste des États membres de l'Union européenne et des pays associés à Schengen qui appliquent le système ETIAS ou qui exploitent le système EES ci-dessous); □ Il accédera à l'interface du transporteur et l'utilisera conformément aux exigences minimales de sécurité définies dans le présent formulaire d'inscription; □ Seul le personnel dûment autorisé aura accès à l'interface du transporteur.			



	Obligatoire (Données du représentant légal)			
	Nom	Prénom de la personne qui est compétente pour représenter légalement la personne morale (par exemple : deux administrateurs conjointement, gestionnaire quotidien, etc.		
	Nom de famille	Nom de famille du représentant légal		
Coordonnées du représentant légal (de l'entreprise qui demande l'enregistrement)	Position	Fonction au sein de l'entreprise de représentant légal		
	Adresse postale	Adresse postale du représentant légal. Il est préférable d'utiliser l'adresse fonctionnelle/professionnelle.		
	E-mail (peut être une adresse fonctionnelle ou personnelle)	Adresse électronique fonctionnelle ou personnelle du représentant légal. Il est préférable d'utiliser l'adresse électronique fonctionnelle/professionnelle.		
	Téléphone (e.g. +31 (0) 123456789)	Numéro de téléphone du représentant légal. Il est préférable d'utiliser le numéro de téléphone fonctionnel/professionnel.		
	Téléphone portable (e.g. +31 (0) 123456789)	Numéro de téléphone portable du représentant légal. Il est préférable d'utiliser le numéro de téléphone mobile fonctionnel/professionnel.		
	Fuseau horaire (e.g. UTC +2)	Fuseau horaire de la région où le représentant légal est domicilié.		
	Optionnel			
E-mail adresse fonctionnelle	L'adresse électronique fonctionnelle/professionnelle de l'entreprise. Elle peut être identique à l'adresse électronique de l'entreprise.			
	Obligatoire (Données sur le point de contact unique) C'est au transporteur de décider qui sera le point de contact unique (SPOC). Le SPOC sera le principal point de contact dans toutes les phases, par exemple en cas de difficulté technique, etc. Vous trouverez de plus amples informations dans le dossier de bienvenue.			
Détails du point de contact	Prénom	Prénom du point de contact		
	Nom de famille	Nom de famille du point de contact		
	Position	Fonction au sein de l'entreprise du point de contact		
	Adresse postale	Adresse postale du point de contact. Il est préférable d'utiliser l'adresse fonctionnelle/professionnelle		



E-mail (peut être une adresse fonctionnelle ou personnelle)	Adresse électronique fonctionnelle ou personnelle du point de contact. Il est préférable d'utiliser l'adresse fonctionnelle/professionnelle.
Téléphone (e.g. +31 (0) 123456789)	Numéro de téléphone du point de contact. Il est préférable d'utiliser le numéro de téléphone fonctionnel/professionnel.
Téléphone portable (e.g. +31 (0) 123456789)	Numéro de téléphone mobile du point de contact. Il est préférable d'utiliser le numéro de téléphone mobile fonctionnel/professionnel.
Fuseau horaire (e.g. UTC +2)	Fuseau horaire de la région où le point de contact est domicilié.



	Obligatoire (données du point de contact unique de sauvegarde) Le point de contact unique de sauvegarde peut également être choisi librement.		
Coordonnées du point de contact de secours	Prénom	Prénom du point de contact de secours	
	Nom de famille	Nom de famille du point de contact de secours	
	Position	Fonction au sein de l'entreprise de point de contact de secours	
	Adresse postale	Adresse postale du point de contact de secours. Il est préférable d'utiliser l'adresse fonctionnelle/professionnelle.	
	E-mail (peut être une adresse fonctionnelle ou personnelle)	Adresse électronique fonctionnelle ou personnelle du point de contact de secours. Il est préférable d'utiliser l'adresse électronique fonctionnelle/professionnelle.	
	Téléphone (e.g. +31 (0) 123456789)	Numéro de téléphone du point de contact de secours. Il est préférable d'utiliser le numéro de téléphone fonctionnel/professionnel.	
	Téléphone portable (e.g. +31 (0) 123456789)	Numéro de téléphone portable du point de contact de secours. Il est préférable d'utiliser le numéro de téléphone mobile fonctionnel/professionnel.	
	Fuseau horaire (e.g. UTC +2)	Fuseau horaire de la région où est domicilié le point de contact de secours.	
	demande d'enregistremer Les documents joints doiv	de fichier et la langue utilisée dans les fichiers joints à la nt). vent être rédigés ou traduits officiellement dans l'une des ion ou des pays associés à l'espace Schengen.	
Instruments de constitution de la société, y compris les statuts	Nom du fichier	Acte notarié de constitution incluant les statuts. La version la plus récente des statuts doit être ajoutée. L'acte notarié de constitution doit être en votre possession et peut également être trouvé auprès du notaire qui a promulgué la constitution. En ce qui concerne la version la plus récente des statuts, à partir du 1er mai 2019, les sociétés qui ont été constituées après cette date ou qui ont modifié leurs statuts après cette date, peuvent trouver la version la plus récente de leurs statuts sur le site internet suivant : Stapor (notaire be). Pour les statuts modifiés le plus récemment avant le 1er mai 2019, votre notaire disposera également de la version la plus récente.	



		Comme nom de fichier, vous pouvez écrire ici par exemple : Acte notarié et statuts.	
	Langue du document	Pour BE: FR, NL ou ALL	
	Un seul est obligatoire - cochez le bon. (Le(s) nom(s) de fichier et la langue utilisée dans les fichiers joints à la demande d'enregistrement). Les documents joints doivent être rédigés ou traduits officiellement dans l'une des langues officielles de l'Union ou des pays associés à l'espace Schengen.		
	☐ Enregistrement de l'entreprise dans au moins un État membre, le cas		
	échéant, ou dans un pays tiers.		
Registration document		Pour BE : Copie de la Banque-Carrefour des Entreprises Ceci peut être trouvé sur le site web suivant : Opzoeking in de kruispuntbank van ondernemingen (KBO) KBO Public Search (fgov.be)	
	Nom du document	Afin d'obtenir la copie, après avoir trouvé votre entreprise sur la Banque-Carrefour des Entreprises, imprimez la page web et choisissez l'option où vous pouvez imprimer en tant que pdf. Ceci vous permet d'obtenir un document pdf de l'enregistrement de votre entreprise. Ce document pdf peut être utilisé comme pièce jointe au formulaire F01. Comme nom de fichier, vous pouvez écrire par exemple : Copie du registre du commerce belge	
	Langue du document	Pour la BE disponible en : FR, NL, ALL & EN	
	État membre ou pays tiers qui a délivré l'enregistrement officiel de la société	Pour BE : Belgique	
	Numéro d'enregistrement Si applicable	Numéro d'entreprise de l'entité juridique	
	☐ Autorisation d'exploitation dans un ou plusieurs États membres,		
	comme par exemple	un certificat de transporteur aérien.	
	Nom du document	Document d'autorisation reçu d'une fédération aérienne, d'une fédération d'autocars, d'une fédération maritime, Pour les transporteurs aériens, il s'agit par exemple de l'autorisation de vol, de la norme de contrôle, etc.	
	Langue du document	Langue d'un EM de l'UE ou d'un pays associé à Schengen	



EXIGENCES MINIMALES DE SÉCURITÉ

Afin d'effectuer la connexion à distance, le transporteur doit se conformer aux règles définies ci-dessous. Le non-respect de ces règles peut entraîner la déconnexion du transporteur et/ou le désenregistrement du transporteur de l'Interface du transporteur.

États membres	Obligatoire en cas de présentation d'un enregistrement dans un pays tiers		
de l'Union	☐ Allemagne	☐ France	☐ Malte
européenne et	☐ Autriche	☐ Grèce	☐ Norvège
pays associés à	□ Belgique	☐ Hongrie	☐ Pays-Bas
l'espace Schengen	□ Bulgarie	□ Island	☐ Pologne
appliquant le	☐ Croatie	☐ Italie	☐ Portugal
système ETIAS	□ Danemark	☐ Lettonie	☐ République de Chypre
ou exploitant le	□ Espagne	☐ Lichtenstein	☐ République Tchèque
système EES,	□ Estonie	☐ Lituanie	☐ Roumanie
où le	☐ Finlande	☐ Luxembourg	☐ Slovaquie
transporteur a			☐ Slovénie
l'intention d'exercer ses			□ Suède
activités.			□ Suisse
	Au moins un est obl	igatoire (cocher les canaux don	t l'utilisation est prévue et donner
	d'autres préférences)		
01 1	│ □ Navigateur Inte	ernet : Chrome, Edg	e, □ Firefox, □ Safari,
Choix du	☐ Autre		
transporteur pour les canaux	Si autre, veuillez préciser :		
d'échange de			
données	☐ Application mobile : ☐ Android, ☐ iOS, ☐ Autre		
	Si autre, veuillez préciser :		
	☐ Intégration système à système		
	Optionnel	terric a systeme	
Commentaires			



1.1. Obligations des transporteurs

Les transporteurs veillent à ce que seul le personnel dûment autorisé ait accès à l'interface du transporteur. Les transporteurs mettent en place au moins les mécanismes suivants :

- (a) des mécanismes de contrôle d'accès physique et logique pour empêcher tout accès non autorisé à l'infrastructure ou aux systèmes utilisés par les transporteurs ;
- (b) l'authentification;
- (c) la journalisation pour assurer la traçabilité des accès.

Les transporteurs doivent fournir des moyens de garantir le respect des objectifs de sécurité suivants :

- (a) identifier et gérer les risques de sécurité liés à la connexion à l'interface du transporteur;
- (b) protéger les environnements TIC et les dispositifs connectés à l'interface du transporteur ;
- (c) détecter et analyser les incidents de cybersécurité, y répondre et s'en remettre.

1.2. Schéma d'authentification

Lorsque les transporteurs accèdent à l'interface du transporteur à l'aide de l'interface de programmation d'application, le schéma d'authentification est mis en œuvre au moyen d'une authentification mutuelle conformément à l'art 45, paragraphe 3, du règlement ETIAS 2018/1240.

1.3. Personnel autorisé

- (1) Le Transporteur doit s'assurer que les tâches qui leur sont confiées ne sont exécutées que par du personnel autorisé.
- (2) Le Transporteur doit tenir un registre des membres du personnel autorisé.
- (3) Le Transporteur doit donner instruction au personnel autorisé de se conformer aux règles de sûreté énoncées dans le présent texte.

1.4. Authentication / Identification du personnel autorisé

- (1) Chaque membre du personnel autorisé utilisant un équipement technique connecté à l'Interface du Transporteur doit être clairement identifié et authentifié.
- (2) Le Transporteur est responsable de la gestion interne et de l'attribution du ou des mécanismes d'Authentification / Identification de son personnel.
- (3) Le Transporteur est légalement, conjointement et gravement responsable des conséquences de l'utilisation abusive ou de la perte du ou des mécanismes d'Authentification / Identification permettant l'utilisation de l'Interface du Transporteur par des personnes n'appartenant pas au personnel Autorisé.

1.5. Obligations spécifiques du transporteur

Le transporteur s'engage à :



- (1) D'utiliser les informations fournies par eu-LISA dans aucun autre but que celui d'exécuter les tâches basées sur la SEE 2017/2226 et le règlement 2018/1240 de l'ETIAS et de ne pas reproduire, publier ou divulguer d'une autre manière ces informations à un tiers ;
- (2) Détruire toutes les données, transférées dans les locaux du Transporteur afin d'exécuter les tâches requises une fois qu'elles ne sont plus nécessaires ;
- (3) Remédier dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible à tout défaut, problème ou faiblesse qui pourrait apparaître et dont le Transporteur est responsable ;
- (4) Se conformer à de nouvelles règles de sécurité à la demande d'eu-LISA, par exemple si eu-LISA met en place de nouveaux mécanismes d'authentification et de contrôle d'accès pour la connexion à l'Interface du Transporteur;
- (5) Effectuer une évaluation des risques et mettre en œuvre un plan de sécurité pour assurer la sécurité de la connexion du Transporteur à l'interface du Transporteur.

1.6. Obligations des membres du personnel autorisé :

Les membres du personnel autorisé sont informés par le Point de Contact Unique (PCU) du Transporteur des règles suivantes :

- (1) Se conformer aux règles et politiques de sécurité des Transporteurs relatives à la connexion à l'Interface Transporteur ;
- (2) Ne pas divulguer à des tiers les informations détenues par le Transporteur pour le compte d'eu-LISA, sauf en cas de nécessité et sur autorisation ;
- (3) Faire un usage raisonnable de tous les moyens disponibles de contrôle d'accès fournis par le Transporteur et en équilibre avec la sensibilité des informations concernées pour empêcher les personnes non autorisées d'utiliser les ressources mises à leur disposition, notamment en s'assurant que les terminaux informatiques ne sont pas accessibles pendant les absences;
- (4) Ne pas divulguer les procédures d'authentification ni les partager avec des tiers, sauf si les besoins du service l'exigent et après avoir obtenu l'accord du Transporteur ;
- (5) Être responsable des actions entreprises en son nom ;
- (6) Ne pas installer ou utiliser sur des ordinateurs (postes de travail, serveurs locaux ou centraux, etc.) des équipements ou des programmes, à partir de supports de stockage portables (disquettes, disques optiques, etc.) ou téléchargés à partir de babillards électroniques, de systèmes de courrier électronique ou de réseaux de télécommunications appartenant à des tiers, sauf autorisation explicite du Transporteur;
- (7) Ne pas installer ou faire installer des connexions avec des réseaux sans l'autorisation explicite du Transporteur ;
- (8) Ne pas mettre en place des panneaux d'affichage électronique, des systèmes de courrier électronique, des connexions par modem ou tout autre type de système de communication d'informations qui pourraient permettre à des personnes non autorisées d'accéder aux systèmes eu-LISA sans l'autorisation explicite du Transporteur;



- (9) Ne pas utiliser les équipements ou logiciels qui sont leur propriété privée lorsqu'ils sont connectés au réseau du Transporteur et/ou d'eu-LISA sans autorisation explicite préalable du Transporteur;
- (10) Informer son supérieur au sein du Transporteur dès qu'on soupçonne une défaillance ou un incident affectant la sécurité de son propre environnement ou d'autres systèmes;
- (11) Prendre toutes les mesures possibles en matière de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité pour préserver la sécurité de leur environnement de travail, notamment en ce qui concerne les méthodes de travail qu'ils ont eux-mêmes introduites ou développées.

1.7. Utilisations interdites

Il est interdit à toute partie d'utiliser l'interface ou son contenu :

- (1) à des fins illégales;
- (2) Pour solliciter d'autres personnes à effectuer ou à participer à des actes illégaux ;
- (3) Pour violer toute réglementation, règle, loi ou ordonnance locale internationale, fédérale, provinciale ou étatique ;
- (4) Enfreindre ou violer les droits de propriété intellectuelle de eu-LISA ou les droits de propriété intellectuelle d'autrui;
- (5) Harceler, abuser, insulter, blesser, diffamer, dénigrer, intimider ou discriminer en fonction du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'origine ethnique, de la race, de l'âge, de l'origine nationale ou du handicap;
- (6) Soumettre des informations fausses ou trompeuses ;
- (7) Télécharger ou transmettre des virus ou tout autre type de code malveillant qui sera ou pourra être utilisé d'une manière qui affectera la fonctionnalité ou le fonctionnement du Service ou de tout autre site web associé, d'autres sites web ou d'Internet;
- (8) Collecter ou suivre les informations personnelles d'autres personnes ;
- (9) Pour spammer; voler, pharmer, prétexter, spider, crawler ou scraper ;
- (10) Pour tout objectif obscène ou immoral :
- (11) Pour interférer avec ou contourner les dispositifs de sécurité du service ou de tout site web associé, d'autres sites web ou d'Internet.

eu-LISA se réserve le droit de mettre fin à l'utilisation du service ou de tout site web associé en cas de violation de l'une des utilisations interdites.

NOTIFICATION

Le transporteur doit informer eu-LISA de tout changement concernant les informations fournies via ce formulaire ou en cas de changements techniques affectant la connexion 'system à system' à l'interface du transporteur qui peuvent nécessiter des tests supplémentaires conformément à l'article 12 par une nouvelle soumission du présent formulaire.

Le transporteur sera automatiquement désinscrit du système d'authentification si les identifiants montrent que le transporteur n'a pas utilisé l'interface du transporteur pendant une période d'un an.



Le transporteur peut être radié du système d'authentification en cas de violation des dispositions du règlement applicable, des exigences de sécurité susmentionnées ou des directives techniques, y compris en cas d'utilisation abusive de l'interface du transporteur.

Le transporteur est tenu d'informer eu-LISA de toute violation de données personnelles qui pourrait survenir et de revoir régulièrement les droits d'accès du personnel dédié¹.

¹ Article 10, RÈGLEMENT D'APPLICATION (UE) 2021/1224 de la COMMISSION du 27 juillet 2021 et article 10, RÈGLEMENT D'APPLICATION (UE) 2021/1217 de la COMMISSION du 26 juillet 2021.